

Conseil Municipal du 26 juin 2023

à 18h00

N°ordre 63
N° identifiant 2023-0108

Titre Attribution de subventions au rectorat pour les Collèges au Cinéma

Rapporteur(s) M. Charles REVERCHON-BILLOT
Date de la convocation 20/06/2023

Président de séance Mme Léonore MONCOND'HUY
Secrétaire(s) de séance Robert ROCHAUD

PJ. Tableau inscription collège au cinéma 2022-2023

Membres en exercice	0	
Quorum	27	

Présents	0	
----------	---	--

Absents	0	
---------	---	--

Mandats	0	Mandants _____	Mandataires _____
---------	---	----------------	-------------------

Observations	
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Développement local et rayonnement
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Développement - Rayonnement Direction Culture - Patrimoine
------------------	---

La ville de Poitiers est engagée, au côté du Rectorat de l'Académie de Poitiers, pour la mise en œuvre de l'opération « Collège au cinéma » à Poitiers.

Une convention relative au dispositif Collège au cinéma des collèges de la ville de Poitiers 2022-2026 a été signée en 2022.

Cette opération permet aux collégiens de découvrir des œuvres cinématographiques de différents genres, lors de projections organisées spécialement à leur intention dans les salles de cinéma.

Un travail pédagogique d'accompagnement est conduit par les enseignants.

La Ville participe au financement à hauteur d'un euro par film et par élève, pour trois séances dans l'année pour les collégiens et les élèves des Établissements régionaux d'enseignement adapté (Érea) et pour un montant global maximum de 7 500 €/an, soit 2 500 collégiens.

L'attribution de la subvention au rectorat se fera à l'issue du projet sur présentation d'un bilan récapitulatif précisant la répartition financière entre les établissements scolaires concernés, accueillant des élèves de Poitiers.

Le tableau récapitulatif en annexe, précise la répartition financière pour l'année scolaire 2022-2023, pour 1 745 élèves concernés, soit l'attribution d'une subvention de 5 235 € au Rectorat de l'Académie de Poitiers / Direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN) de la Vienne pour l'exercice 2023.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé :

- **d'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer tout document à intervenir sur ce sujet**
- **d'imputer les dépenses à l'article 65731 du budget Principal.**

POUR	0		La Maire,
CONTRE	0		Léonore MONCOND'HUY
Abstention	0		Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	0		Robert ROCHAUD

RESULTAT DU VOTE	
-------------------------	--

Mise en ligne le			
Date de réception en préfecture		Identifiant de télétransmission	
Nomenclature Préfecture	7.5	Subventions	